

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

22 AVRIL 2020

Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

1- Formation Webinaire accréditée - Éthique clinique en contexte de la COVID-19, 23 avril à 19 h

Le président directeur général de l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (ACMDPQ), Dr. Martin Arata, souhaite vous transmettre une offre de formation qui vise à expliquer aux cliniciens du réseau les tenants et aboutissants du protocole québécois de triage des lits de soins intensifs et des respirateurs dans le contexte de la COVID-19. Cette formation permet d'obtenir des crédits de formation continue. La formation a lieu jeudi soir, le 23 avril à 19 h. La rencontre se déroule en deux parties; un webinaire préenregistré suivi d'une séance en direct de questions. La participation à la formation est sur inscription seulement. Afin de faciliter la logistique, nous vous demandons idéalement de transmettre votre inscription avant mercredi 19 h. Dans le cas contraire, soyez rassurés que les inscriptions seront tout de même admissibles.

Pour en savoir plus consultez : [Webinaire éthique clinique dans le contexte de la COVID-19.](#)

Posez vos questions au plus tard à 12 h avant la séance par courriel avec le sujet en titre du courriel à : COVID@ethiqueclinique.ca.

2- Requêtes d'analyses de laboratoire lors de téléconsultation - Secteur Québec-Métro

Considérant le contexte actuel de la COVID-19, plusieurs professionnels effectuent de la téléconsultation. Puisque l'usager doit avoir sa prescription en sa possession lors de la prise de rendez-vous ou de sa visite au centre de prélèvements, des modifications ont été apportées pour les requêtes d'analyse des laboratoires de téléconsultation pour le secteur Québec-Métro.

Pour en savoir plus, consultez la note de la Direction des soins infirmiers et de la santé physique du CIUSSS de la Capitale-Nationale [Téléconsultation: requêtes d'analyses de laboratoire - Secteur Québec-Métro \(21 avril 2020\)](#)

3- Autorisation temporaire - Ajustement des ordonnances collectives pour la clientèle en santé mentale suivie en externe

Compte tenu du contexte actuel de pandémie de COVID-19, le CMDP autorise l'ajustement des ordonnances collectives de l'IUSMQ, du CSSS de la Vieille-Capitale et du CSSS de Portneuf concernant les protocoles médicamenteux pour les usagers en santé mentale suivis **en externe**. Cette autorisation temporaire permettra de limiter le nombre d'interventions et réduire la transmission des infections.

Consultez la note de service du CIUSSS de la Capitale-Nationale: [Ordonnances collectives- autorisation temporaire \(22 avril 2020\).](#)

4- ACPM- Protection en matière de responsabilité face aux problèmes médico-légaux - COVID-19

Les médecins québécois participent en grands nombres aux efforts en réponse à la crise entourant la COVID-19. Pour beaucoup, cela se traduit en travail dans un contexte clinique différent. C'est le cas notamment des médecins qui répondent aux demandes d'aller prêter mainforte en CHSLD. La provision de soins et de services de santé dans de telles circonstances suscite des préoccupations quant à la protection qu'offre l'Association canadienne de protection médicale (ACPM) aux membres. L'ACPM joue son rôle pour faciliter la prestation de soins sécuritaires pendant cette période de crise. La protection médico-légale ne devrait pas constituer un obstacle à la réponse requise à cette pandémie. L'ACPM joue son rôle pour faciliter la prestation de soins sécuritaires pendant cette période de crise. La protection médico-légale ne devrait pas constituer un obstacle à la réponse requise à cette pandémie.

Consultez la lettre signée du directeur général intérimaire de l'ACPM, E Douglas Bell, MD FRCS :

[Lettre ACPM : protection en matière de responsabilité face aux problèmes médico-légaux -COVID-19 \(21 avril 2020\)](#)

5- État de situation (Pandémie) *

Québec: En date du 22 avril 2020, il y a 20 965 cas confirmés de COVID-19 (augmentation de 839 cas depuis hier). De ce nombre, 1278 personnes sont hospitalisées, dont 199 aux soins intensifs. Nous sommes dorénavant à 1 134 décès (augmentation de 93 décès depuis hier).

Capitale-Nationale: En date du 22 avril, il y a 647 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 17 cas depuis hier), dont 17 personnes hospitalisées, ce qui inclut 4 personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, 34 décès ont été constatés dans la région. À noter que parmi ces 34 personnes décédées, 33 sont des aînés.

Principaux sites en éclosion

Diffusion quotidienne (foyers d'éclosion) : À l'heure actuelle, il y a 4 principaux sites en éclosion dans notre établissement, c'est-à-dire que 4 milieux sont touchés par des cas COVID-19 positifs :

- Hôpital Jeffery Hale : 67 usagers et 43 employés
- Maison Paul-Triquet : 21 usagers et 22 employés
- Manoir de Courville : 31 usagers et 12 employés
- CHSLD Le Faubourg : 3 usagers et 3 employés

* L'information présentée est autorisée par la Direction de la santé publique. En tout temps, ces données peuvent être ajustées à la suite d'améliorations dans les techniques de collecte et de saisie, de validations ou de mises à jour de l'information afin de refléter le plus précisément possible la situation actuelle et antérieure.

6- État de situation (actualités fédérales, provinciales, régionales et nouvelles orientations ministérielles)

La semaine prochaine, le gouvernement provincial procédera au dépôt d'un plan de réouverture graduelle des écoles, qui précisera les modalités prévues par région.